

Actuel Montrevel-en-Bresse

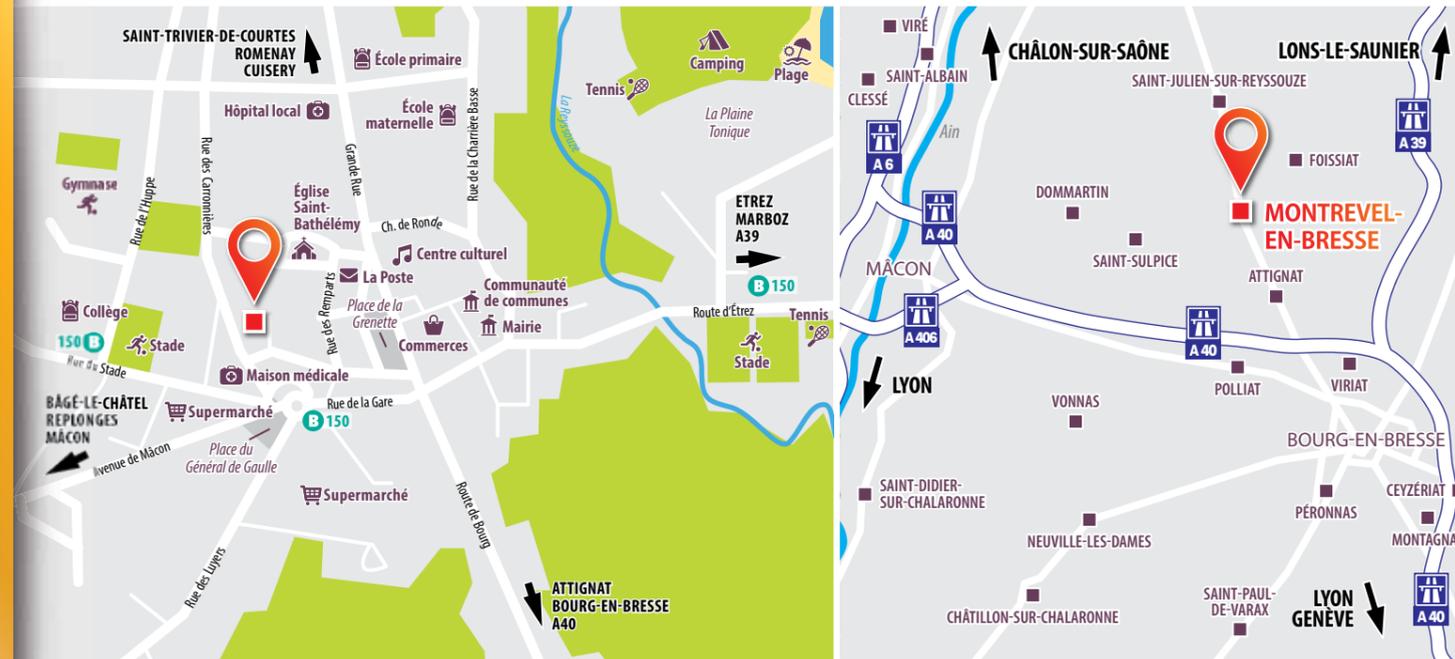
VOS DÉPLACEMENTS

En voiture

- Départementale D975 à 2 minutes*.
- Autoroutes A40 à 13 minutes* et A39 à 17 minutes*.

En transports en commun

- Arrêt de bus "Rond-Point", de la ligne 150, à 200 mètres.
- Gare TER/TGV de Bourg-en-Bresse à 17 kilomètres.



Un grand groupe immobilier pour réaliser votre projet

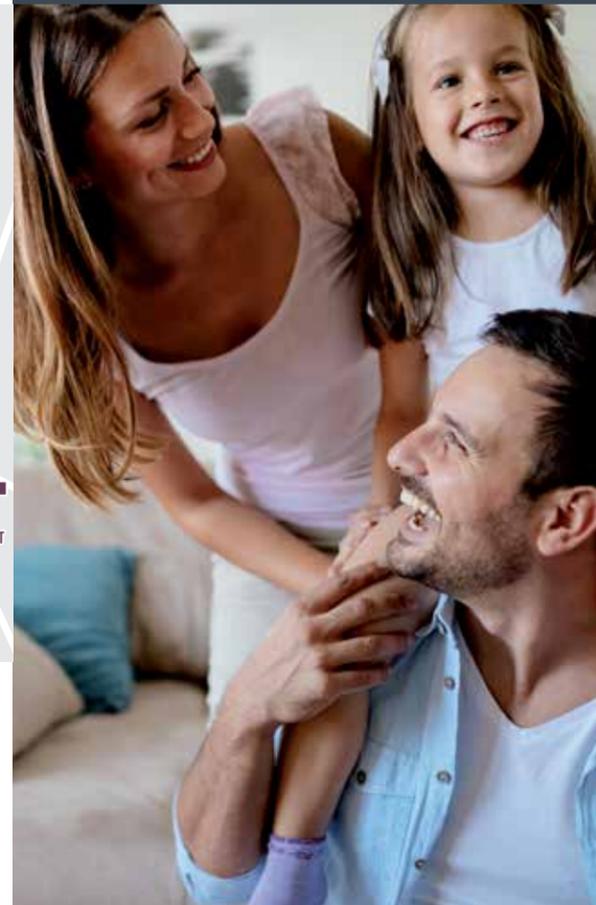
APRICOT IMMOBILIER est la marque de promotion immobilière de la SEMCODA, l'un des tout premiers intervenants sur le marché de l'immobilier en Rhône-Alpes Bourgogne avec un patrimoine de plus de 33 000 logements à son actif et près de 2 000 logements neufs (appartements, maisons et terrains à bâtir) à la vente, répartis sur 7 départements. Notre expérience reconnue dans les métiers de l'immobilier vous offre toutes les garanties de fiabilité et de pérennité pour l'acquisition de votre résidence principale ou dans le cadre d'un investissement.

vous &
apricot
immobilier

* Source : Google Maps, sous réserve des conditions de trafic et de météo. SEMCODA RCS Bourg 759 200 751 - Illustrations dues à la libre interprétation des artistes. Appartements, balcons et terrasses vendus non meublés. Document non contractuel. Vente en état futur d'achèvement, sous réserve des stocks disponibles. (2) Illustrateur : MH3D. Architecte : Neptune Architecture. Crédits photos : FOTOLIA. cardamone

Montrevel-en-Bresse

Donnez du goût à vos projets !



RT2012

Actuel

vous &
apricot
immobilier

Un conseiller vous renseigne
04 81 51 01 80
Appel non surtaxé
apricot-immobilier.com

Rejoignez-nous sur Facebook



MONTREVEL-EN-BRESSE

En pleine nature, au bord de l'eau, découvrez une terre de goûts, de saveurs et d'émotions



Situation

Au cœur de la région naturelle de la Bresse, à moins de 30 kilomètres de Mâcon et de Bourg-en-Bresse, Montrevel-en-Bresse se distingue par ses beaux coteaux verts, ses plans d'eau préservés, son patrimoine architectural et ses gourmandes traditions culinaires.



Points d'intérêts

Longée par la départementale D975, la commune permet de rejoindre les autoroutes A39 et A40 en moins de 20 minutes* de voiture. La ligne de bus 150 offre notamment des liaisons vers le Campus, la gare TER/TGV et le centre-ville commerçant de Bourg-en-Bresse.



Services

À proximité du centre aquatique de la Plaine Tonique, composé de 5 bassins, de 95 hectares d'eau, de 250 mètres de plage sablée et surveillée, la commune offre un panel de plus de 23 activités terrestres ou aquatiques pour le plus grand bonheur de chaque habitant.



- > Appartements du 2 au 4 pièces
- > Large balcon
- > Garage individuel fermé



CONFORT

Partout dans votre nouveau logement, les prestations répondent à une même exigence de qualité, de confort et de fiabilité

- ◆ Respect des normes actuelles en matière d'isolation phonique et de performance énergétique RT 2012.
- ◆ Parquet dans les chambres et carrelage dans les pièces de jour
- ◆ Faïence, meuble vasque et sèche-serviettes dans la salle-de-bains
- ◆ Volets roulants électriques pour les portes-fenêtres du séjour et de la cuisine
- ◆ Placards équipés
- ◆ Chauffage individuel au gaz avec thermostat d'ambiance programmable
- ◆ Accès sécurisé par vidéophone
- ◆ Ascenseur
- ◆ Garage individuel fermé

MODE DE VIE

Retrouvez tout ce dont vous avez besoin au pied de votre nouvelle adresse

- ◆ À 200 mètres, l'arrêt de bus "Rond-Point" est desservi par la ligne de bus 150 qui rejoint, entre autres, le centre-ville de Bourg-en-Bresse.
- ◆ Les commerces, services et les boutiques de la Grande Rue, ainsi que le marché de la place de la Grenette qui se tient tous les samedis matin, sont à moins de 500 mètres de la résidence.
- ◆ À moins de 10 minutes* à pied, le collège de l'Huppe, les écoles primaire et maternelle, la mairie et le centre culturel ou encore le cinéma rendent la vie plus pratique au quotidien.



TVA RÉDUITE⁽¹⁾



EXONÉRATION DE TAXE FONCIÈRE⁽¹⁾



GARANTIE DE RACHAT⁽¹⁾

PSLA : MODE D'EMPLOI

LA PHASE DE LOCATION ACCESSION

Cette phase d'une durée minimale de 2 mois et maximale de 5 ans vous permet de tester vos capacités de remboursement de prêt. Pendant cette période vous payez une redevance composée d'une part locative (loyer) et d'une part acquisitive (déduite du prix de vente lors du transfert de propriété).

LA PHASE D'ACCESSION

Vous devenez propriétaire de votre résidence principale à compter du 2^{ème} mois échu de location accession. Votre redevance se transforme en mensualités de remboursement de crédit.

(1) Avantages possibles sous réserve de répondre aux conditions du dispositif PSLA. Conditions disponibles auprès de nos conseillers commerciaux au numéro de téléphone indiqué sur le présent document.